



Important à savoir

- Si vous prévoyez de passer des vacances dans des pays où la fièvre jaune est répandue, par exemple dans certains pays **d'Afrique ou d'Amérique latine**, il est **recommandé** de vous faire vacciner contre la fièvre jaune. Dans certains pays, il est **obligatoire** de fournir une preuve de vaccination contre la fièvre jaune. Discutez avec votre médecin ou votre pharmacien de la nécessité de vous faire vacciner. Si vous souhaitez plus d'informations sur les vaccinations nécessaires avant un voyage, lisez cette [thème](#) ou consultez [Wanda.be](#).
- Il existe des **recommandations officielles** concernant la vaccination contre la fièvre jaune. Prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien à ce sujet.



Pour plus d'informations sur les vaccins nécessaires lors des voyages, lisez [ce thème](#).

Vous avez des questions sur les vaccins ? Vous souhaitez discuter des vaccins ? Consultez [ce thème](#) pour découvrir les cartes de discussion sur la vaccination.



Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Le vaccin contre la fièvre jaune permet de vous **protéger contre la fièvre jaune**. C'est une **maladie virale causée par les piqûres d'un moustique infecté par le virus de la fièvre jaune**.

La plupart des personnes infectées par ce virus ne présentent pas de symptômes, mais il arrive parfois qu'une maladie potentiellement mortelle se développe, la fièvre jaune. Ces symptômes sont les suivants : jaunisse (coloration jaune des yeux ou de la peau), fièvre et hémorragies graves.

Après la vaccination, votre **propre système immunitaire** produit une **protection** contre la maladie (réponse immunitaire).

Le vaccin lui-même ne provoquer pas la fièvre jaune.

La vaccination contre la fièvre jaune est **recommandée** pour tout séjour dans des pays où la fièvre jaune est présente, comme certains pays d'Afrique et d'Amérique latine. Certains pays imposent un certificat de vaccination contre la fièvre jaune pour entrer sur le territoire. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie. **Discutez de la nécessité de vous faire vacciner avec votre médecin.**

Chez certaines personnes, un médecin examinera les avantages et les risques d'une vaccination contre la fièvre jaune (par exemple chez les enfants entre 6 et 9 mois, chez les voyageurs de plus de 60 ans, chez les femmes enceintes et allaitantes). Le vaccin contre la fièvre jaune ne peut pas être administré chez les personnes avec un système immunitaire affaibli.

Chez les personnes en bonne santé et à partir de l'âge de deux ans, une seule injection vous protège à vie. Chez certaines personnes, une nouvelle dose est recommandée. Vous trouverez de plus amples explications dans la rubrique : « [Quel est le schéma vaccinal ?](#) ».

Pour plus d'informations, adressez-vous à votre médecin et/ou pharmacien et consultez le site [Wanda.be](#).



Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharmainfo.be).

Cette liste contient tous les vaccins contre la fièvre jaune. En cliquant sur le nom du médicament, vous trouverez la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Vous pouvez lire la notice lorsque vous cherchez des informations sur un vaccin spécifique (composition, informations sur les allergies, etc.).



Quel est le schéma vaccinal et quand se faire vacciner ?

Quel est le schéma vaccinal ?

Le vaccin contre la fièvre jaune peut être administré à partir de 9 mois, et très exceptionnellement à partir de 6 mois.

À partir de 2 ans, les personnes en bonne santé reçoivent une seule dose.

Chez certaines personnes une dose de rappel est recommandée après la première vaccination lorsqu'elles voyagent à un pays où la fièvre jaune est présente. Cela concerne les personnes suivantes :

- les enfants ayant reçu leur première vaccination contre la fièvre jaune avant l'âge de 2 ans ;
- les personnes vivant avec le VIH ;
- certaines personnes dont le système immunitaire est affaibli ;
- les femmes vaccinées pendant leur grossesse.

Faites-vous partie de l'un de ces groupes ? Dans ce cas, parlez-en avec votre médecin pour savoir si une dose de rappel est nécessaire.

Le vaccin doit être administré **au moins dix jours avant le départ**. La vaccination contre la fièvre jaune ne peut être effectuée que par des médecins affiliés à des [centres agréés](#).

Quand se faire vacciner ?

Si vous **voyagez** dans un pays où la fièvre jaune est présente, comme certains pays **d'Afrique ou d'Amérique latine**, ou dans des pays qui impose un certificat de vaccination contre la fièvre jaune, discutez en temps voulu avec votre médecin de la nécessité ou non de vous faire vacciner contre la fièvre jaune.

La vaccination contre la fièvre jaune peut être recommandée au personnel de laboratoire qui manipule des échantillons du virus de la fièvre jaune. Parlez-en avec votre médecin.

Discutez avec votre médecin du meilleur moment pour vous faire vacciner.



Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut également avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de l'administration d'un vaccin contre la fièvre jaune sont les suivants :

Très fréquents (chez plus d'une personne sur 10)

- douleur ou sensibilité au site d'injection ;
- maux de tête ;
- somnolence ;
- irritabilité ;
- perte d'appétit et pleurs chez les enfants ;
- vomissements ;
- douleurs musculaires ;
- fièvre.

Fréquents (jusqu'à 1 personne sur 10)

- rougeur, gonflement, saignement ou durcissement au site d'injection ;
- nausées ;
- douleurs articulaires ;
- éruption cutanée.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- blessure au site d'injection ;
- douleurs abdominales ;
- vertiges ;
- démangeaisons.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [notifier des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines après une vaccination contre la fièvre jaune.

Vous pourriez ressentir des vertiges et de la somnolence après la vaccination, mais cela **affectera rarement votre aptitude à conduire**.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez consommer de l'alcool après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur une vaccination contre la fièvre jaune.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur une vaccination contre la fièvre jaune.



Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

Le vaccin contre la fièvre jaune est **déconseillé** aux femmes enceintes et allaitantes.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Le vaccin contre la fièvre jaune est **déconseillé pendant la grossesse**, sauf en cas d'extrême nécessité : infection au virus de la fièvre jaune doit clairement présenter un risque pour la mère et l'enfant.

Vous êtes enceinte ou vous essayez d'être enceinte ? **Discutez** de l'administration d'un vaccin contre la fièvre jaune avec **votre médecin et/ou votre pharmacien**.

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

Le vaccin contre la fièvre jaune est **déconseillé pendant l'allaitement**. Si vous souhaitez quand même vous faire vacciner contre la fièvre jaune, vous devez arrêter l'allaitement pendant les deux semaines suivant la vaccination.

Discutez-en avec votre médecin et/ou pharmacien si vous allaitez et si vous souhaitez vous faire vacciner contre la fièvre jaune.



À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

Un vaccin contre la fièvre jaune peut avoir de l'influence sur ou être influencé par d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments suivants :

- certains médicaments qui **affaiblissent le système immunitaire** ;
- le **vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons**.

La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : [«Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?»](#). Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne vous faites pas vacciner contre la fièvre jaune ou consultez votre médecin et/ou votre pharmacien dans les situations suivantes :

- système immunitaire est déficient (**immunodéficience**) ;
- **allergie aux œufs ou aux protéines de poulet** ;
- antécédent de **réaction allergique grave** à un vaccin contre la fièvre jaune dans le passé ;
- signes d'infection par le **VIH** ;
- ablation ou problème de la **thyroïde** ;
- **myasthénie**, une maladie musculaire ;
- **malade et fièvre**.

Pour la liste complète des situations qui demandent une vigilance particulière, consultez la notice. La notice se trouve dans la section : [« Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? »](#). Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?
Contactez votre médecin ou votre pharmacien.